

BULLETIN D'ADHESION

Adhésion individuelle

Nous vous invitons à compléter ce bulletin. À réception, nous vous ferons parvenir un appel de cotisation pour règlement. Après paiement de la cotisation annuelle, vous recevrez le contrat définitif et tous vos droits seront ouverts.



RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété :

Nombre de lots (logements, bureaux et commerces) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Président du Conseil Syndical :

Nom du syndic de copropriété :

Adresse mail :

Adresse :



RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél Fixe : Tél.Port :

Adresse mail :

Profession (si retraité, précisez) :



urcc_aura



URCC AURA

URCC-AURA 18 rue Guilloud, 69003 LYON

Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.

04.72.57.09.35 - contact@urcc-aura.com - www.urcc-aura.com

Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône- Alpes

TYPE D'ADHÉSION



Adhésion individuelle

110 €

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ASSOCIATION ?

☐		Connaissance	☐		Médias
					
☐		Evenements	☐		Internet
					
		Autre	☐		

☐ Vous acceptez que l'URCC-AURA collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous envoyer des informations concernant le suivi de votre adhésion, nos activités et celles de nos partenaires.

☐ Vous acceptez les conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA jointes au présent bulletin d'adhésion.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à URCC-AURA, 18 rue GUILLOUD, 69003 LYON – 04.72.57.09.35 – contact@urcc-aura.com



urcc_aura



URCC AURA

URCC-AURA 18 rue Guilloud, 69003 LYON
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.
04.72.57.09.35 - contact@urcc-aura.com - www.urcc-aura.com
Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône- Alpes

Adhésion individuelle

Conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA Membre de la Fédération Nationale des Association des Copropriétaires et des Colotis (FNACC)

Vous avez décidé d'adhérer à l'Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes (URCC-AURA).

L'URCC-AURA, association technique de conseil et d'assistance, s'engage par le présent contrat d'adhésion à assurer au copropriétaire adhérent, les services suivants :

• SERVICES INCLUS DANS L'ADHESION

01



ASSISTANCE PERMANENTE ET CONSULTATIONS JURIDIQUES

L'adhérent individuel pourra contacter l'URCC-AURA, dans la limite de 5 consultations par an d'une durée max de 1 heure :

- **Soit en écrivant à l'URCC-AURA**, une réponse étant apportée dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés) suivant la réception du courrier ou du mail
- **Soit en téléphonant à l'URCC-AURA au 04.72.57.09.35** (horaires des permanences sur notre site <http://www.urcc-aura.com>)
- **Soit sur rendez-vous en présentiel**

Ces consultations prennent la forme de questions/réponses concernant le lot du copropriétaire adhérent.

Pour les questions concernant le syndic, le conseil syndical, le contrôle des comptes, l'analyse des charges et tout ce qui de manière générale ne concerne pas uniquement le lot du copropriétaire adhérent, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de votre syndic non professionnel/conseil syndical pour souscrire une adhésion collective.

Rappel : L'URCC-AURA oriente et conseille mais ne se substitue pas à un avocat. Les questions non utilisées durant l'année seront perdues.

02



ACCÈS AU SITE INTERNET DE L'URCC-AURA

Vous aurez accès à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet www.urcc-aura.com par le biais du Portail de l'Adhérent.

03



FORMATIONS "CLASSIQUES" EN PRÉSENTIEL ET VISIOCONFÉRENCE ORGANISÉES PAR L'URCC-AURA

Savoir-vivre en copropriété
L'assemblée générale
Le rôle du conseil syndical

...

04



FORMATIONS EN VISIOCONFÉRENCE ORGANISÉES PAR LA FNACC

Dont les thèmes sont définis selon le planning de la FNACC.

• CONSULTATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR DEVIS

Au-delà de 5 consultations par an, la consultation supplémentaire sera facturée 60€.

Durée du contrat

La présente adhésion est souscrite pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties un mois au moins avant son échéance.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. À défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

Membre de l'URCC-AURA

L'adhésion à l'URCC-AURA ouvre droit à la participation et au vote lors de l'Assemblée Générale annuelle de L'Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes.

CONTACTEZ-NOUS

04.72.57.09.35

contact@urcc-aura.com

18 rue Guilloud 69003 Lyon



URCC AURA



urcc_aura



www.urcc-aura.com